



Communiqué de presse du groupe Lille Verte

« Vidéosurveillance algorithmique à Lille : la majorité doit s'expliquer »

Le 21 novembre 2024

Le groupe Lille Verte a appris par l'enquête menée par Médiacités, [dont l'article est paru ce jour](#), que **la Ville de Lille s'est dotée d'un logiciel avec des fonctionnalités de vidéosurveillance algorithmique** (VSA), développé par la société Briefcam.

L'achat de ce logiciel date de 2021, avant l'ouverture de l'expérimentation de la VSA par le gouvernement en 2023, en préparation des JO. Cette décision est d'autant plus contestable que les membres du comité d'éthique de vidéoprotection de la Ville de Lille n'ont pas été prévenus.

Jérémie Crepel, membre du comité : « Ce comité a été créé pour informer les citoyens sur les questions de vidéosurveillance, nous aurions dû être consultés en amont du projet, bien avant son déploiement. »

Pire encore, la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) dit : « **ne pas avoir été informée, ni avoir reçu l'analyse d'impact relative à la protection des données, pourtant obligatoire** ».

Cela fait plusieurs années maintenant qu'[associations](#) et [élu-es écologistes](#) alertent sur cette question. Nous dénonçons une **porte ouverte à des pratiques** toujours plus dangereuses, **comme la reconnaissance faciale**, possible avec le logiciel Briefcam.

Nous dénonçons l'achat de ce logiciel, sans publicisation et donc information auprès des Lilloises et des Lillois. **Lille Verte exige que toute la transparence soit faite. La majorité municipale** - manifestement en désaccord puisque le conseiller municipal et député Roger Vicot, cité dans l'article, dit s'être « battu contre ça » - **doit s'expliquer. Nous allons saisir la CNIL sur ce dossier. Si l'usage de ce logiciel est confirmé, en toute illégalité, nous demandons l'arrêt immédiat de l'usage de la VSA.**



GRUPE DES ÉLU-ES LILLE VERTE



lilleverte.fr
contact@lilleverte.fr

